

Conseil Municipal du samedi 15 mars 2008

- ↵ **Election du Maire et des Adjoints :** Le Conseil Municipal à l'unanimité a élu :
 - Maire : Damien CROS.Après avoir fixé à quatre le nombre d'Adjoints, sont élus à l'unanimité :
 - 1^{er} Adjoint : Jacques VIDAL
 - 2^{ème} Adjoint : Elisabeth VIDAL-ROQUE
 - 3^{ème} Adjoint : Pierre LANDES
 - 4^{ème} Adjoint : Marc DURAND
- ↵ **Election des délégués auprès du SIVOM :** Ont été élus à l'unanimité délégués auprès du SIVOM de la Région de Brassac Damien CROS, Elisabeth VIDAL-ROQUE et Jacques VIDAL.
- ↵ **Election des délégués auprès du SIEMAB :** Ont été élus à l'unanimité délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Minicar d'Anglès-Brassac Damien CROS (titulaire) et Jacques VIDAL (suppléant).
- ↵ **Election des délégués auprès du SDET :** Ont été élus à l'unanimité délégués auprès du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn Jean-Claude FARGUES et Jacques VIDAL.
- ↵ **Election des délégués auprès du P.R.N.H.L. :** Ont été élus à l'unanimité délégués auprès du Parc Régional Naturel du Haut-Languedoc Damien CROS et Patrick CHICANNE.
- ↵ **Election des délégués auprès du C.C.A.S. :** Ont été élus à l'unanimité délégués auprès du Centre Communal d'Action Sociale Damien CROS, Francette SEGUIER, Michel BOUSSIÈRE, Jean-Claude FARGUES, Pierre LANDES.
- ↵ **Election des délégués auprès de la Communauté des Communes Sidobre Val d'Agoût :** Ont été élus à l'unanimité délégués auprès de la CC Sidobre Val d'Agoût Damien CROS (suppléant Pierre LANDES), Jean-Claude FARGUES (suppléante Elisabeth VIDAL-ROQUE), Patrick CLEMENT (suppléante Emilie MAFFRE).
- ↵ **Election des délégués auprès du collège de La Catalanié :** Ont été élus à l'unanimité délégués auprès du collège Jean-Marie ROUANET (suppléante Isabelle LEBLOND), Elisabeth VIDAL-ROQUE (suppléante Anne-Lise LE GARGAM).
- ↵ **Commissions municipales :**
 - **Finances et personnel :** Pierre LANDES, Michel BOUSSIÈRE, Patrick CLEMENT, Jean-Claude FARGUES, Francette SEGUIER, Jacques VIDAL ;
 - **Travaux, Urbanisme, Environnement :** Jacques VIDAL, Patrick CHICANNE, Patrick CLEMENT, Jean-Claude FARGUES, Pierre LANDES, Emilie MAFFRE, Jean-Marie ROUANET.
 - **Education, Enfance, Jeunesse, Social :** Elisabeth VIDAL-ROQUE, Michel BOUSSIÈRE, Charles CULIE, Isabelle LEBLOND, Anne-Lise LE GARGAM, Jacques VIDAL ;
 - **Communication, Animation, Mouvements associatifs et sportifs, Tourisme :** Marc DURAND, Michel BOUSSIÈRE, Patrick CHICANNE, Patrick CLEMENT, Charles CULIE, Isabelle LEBLOND, Emilie MAFFRE, Jean-Marie ROUANET, Francette SEGUIER, Elisabeth VIDAL-ROQUE.
- ↵ **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :** Le Conseil Municipal, pour favoriser une bonne administration communale, décide de confier à Monsieur le Maire les délégations ci-après :
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistère.

- ↳ **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :** Le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire est fixée à 43% de l'indice 1015 et celle pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire à 12,50% dudit indice.
- ↳ **Indemnité de fonction des Conseillers Municipaux titulaires de délégation :** Le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnité attribuée aux Conseillers Municipaux délégués à 4% de l'indice 1015.